

SASU A MISSA
au capital de 100 Euros
immatriculation en cours
Siège social : 35 avenue Gustave Dron
59200 TOURCOING

**PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE
L'ASSOCIÉ UNIQUE
du 18.12.2025**

Mr Mourad MISSAOUI

Né le 18.05.1969 à Stif (Algérie)
De nationalité Tunisienne
Demeurant 27 rue de Wailly – B24
Résidence Achille Dewarlez
59200 TOURCOING

Marié le 8.08.1998 à Gafsa(Tunisie) avec madame Hounaida SMAT née le 18.07.1972 à Gafsa (Tunisie) de nationalité Tunisienne sous le régime légal français de Communauté d'Acquêts tel que prévu aux articles 1400 et suivant du Code Civil en l'absence de contrat de mariage

Agissant en qualité de seul associé de la SASU A MISSA, prend les décisions ci-après concernant :

- Constitution d'une SASU
- Adoption des statuts
- Nomination du Président
- Rémunération du Président

PRISE DE DÉCISIONS

Première décision

L'associé unique décide de constituer une SASU

Deuxième décision

L'associé unique décide d'adopter les statuts de la SASU A MISSA

Troisième décision

Nomination aux fonctions de Président telles que définies par la loi et les statuts de la société, à compter de ce jour et pour une durée indéterminée :

Mr Mourad MISSAOUI

Né le 18.05.1969 à Stif (Algérie)
De nationalité Tunisienne
Demeurant 27 rue de Wailly – D24
Résidence Achille Dewarlez
59200 TOURCOING

Se nomme premier Président de la société

Quatrième décision

La rémunération du président sera définie ultérieurement

L'associé unique Président

